

Voeu relatif à l'accord général sur le commerce des services

M. l'Adjoint MEDJALDI, Rapporteur : «Actuellement est négocié, au sein de l'OMC, l'AGCS, Accord Général sur le Commerce des Services qui devrait aboutir à la signature d'un traité en 2004. Cet accord contraindra les pays membres de l'OMC à négocier périodiquement jusqu'à la privatisation de tous les secteurs dits de services à l'exception «des services fournis dans le cadre du pouvoir gouvernemental».

Exceptées les fonctions régaliennes de l'État (justice, police, défense), tout serait privatisable : éducation, santé, logement social, services de l'eau, droits de propriété intellectuelle, recherche, transports, postes, bibliothèques, musées, etc. L'AGCS obligera, selon ses règles internes, chaque pays ou groupe de pays engageant des secteurs dans la privatisation, à considérer ces accords comme irréversibles. De plus, ces engagements s'appliqueront à tous, aux Parlements mais aussi aux collectivités territoriales.

Ces discussions se déroulent dans le plus grand secret. C'est l'Union Européenne qui traite, et elle refuse de rendre publiques les offres de privatisation qu'elle va proposer. Les parlementaires, tenus également à l'écart, ne seront consultés qu'à la fin du processus, sans possibilité d'amender l'accord. Une fois ce traité signé, tout pays qui contreviendra à ce traité sera exposé à des plaintes et des sanctions pour «atteinte à la liberté de commerce».

Au nom de l'AGCS, demain, à Besançon, la privatisation de services municipaux pourrait ainsi être imposée, des subventions pourraient être interdites. Comme d'autres collectivités territoriales (Conseil Régional de Midi-Pyrénées, Conseils Généraux du Val-de-Marne et du Tarn, Conseil de Paris, Conseils Municipaux d'Auxerre, de Bègles) qui ont délibéré contre l'AGCS, le Conseil Municipal de la Ville de Besançon ne peut accepter que les services qu'elle rend à la population, en particulier l'éducation, la santé, l'environnement, la vie sociale et culturelle, puissent être démantelés au nom du commerce international».

En conséquence, le Conseil Municipal de Besançon, inquiet de la nature des négociations en cours :

a) Demande :

- 1 - une suspension des négociations sur l'Accord Général sur le Commerce des Services,
- 2 - que soit rendue publique, au nom de la transparence et de la démocratie, l'intégralité des documents concernant l'état actuel des négociations,
- 3 - l'ouverture d'un débat national sur l'AGCS impliquant tous les acteurs sociaux et les collectivités locales,
- 4 - que cette consultation soit prolongée par l'organisation d'un débat parlementaire avec vote, avant toute reprise éventuelle de négociations.

b) Prend position, en tant qu'assemblée élue, contre l'obligation qui lui serait faite par l'AGCS de privatiser des services publics.

«M. LE MAIRE : C'est donc une déclaration qui est faite au nom du groupe majoritaire dans son ensemble.

M. Marcel POCHARD : Un mot quand même sur ce voeu parce qu'en réalité on résume en quatre lignes un accord général sur le commerce des services. Ce qui me gêne dans un document pareil, c'est qu'on va extrêmement vite à la simplification et à la caricature et on y va d'autant plus qu'il y a une espèce d'image de marque de l'OMC qui est une image relativement négative et que je trouve beaucoup trop négative, parce que que vise l'OMC ? C'est l'organisation du commerce mondial. S'il n'y a pas d'organisation, qu'est-ce qui se passe ? C'est le plus fort qui gagne et c'est le plus faible qui perd. On le sait très bien, c'est toujours comme ça et il y a eu des phrases bien antérieures aux miennes qui ont rappelé que dans certains cas c'est la liberté qui opprime et l'organisation qui n'opprime pas. Là, on a une espèce d'orientation d'emblée qui caricature à mon avis quand même l'objectif de l'accord général sur le commerce des services qui n'est pas celui-là.

J'ajoute qu'au niveau européen, si l'on prend le seul exemple, la référence européenne, en Europe actuellement il n'y a aucun dispositif qui oblige les États à négliger ou à quitter un système dans lequel ils gèrent eux-mêmes leurs propres services. Le seul exemple que l'on ait, c'est le règlement qui est en cours de discussion actuellement à Bruxelles sur les transports urbains, qui a amené des réactions d'ailleurs de tout le monde fort opportunément mais c'est le seul exemple que l'on ait en Europe. Et cependant l'Europe est accusée d'aller vers je ne sais quelle libéralisation. Donc me dire qu'il y a un accord international qui tend à ce qu'on oblige les collectivités publiques à privatiser, ce n'est pas privatiser d'ailleurs parce que c'est simplement à passer un contrat ou à libéraliser leur système de gestion de services publics, je trouve que c'est caricaturer une nouvelle fois la politique de l'OMC. Si la politique de cet organisme était celle qui est écrite dans le premier paragraphe, je voterais avec vous ce voeu. Cela dit je ne veux pas ramener la politique de l'OMC qui est quelque chose d'utile et de nécessaire à cela et c'est pourquoi je proposerais à mes collègues de l'opposition municipale de nous abstenir sur ce voeu.

M. Jean ROSSELOT : Sur le plan politique puisque c'est un voeu politique, je souscris à ce qui vient d'être dit mais je dirais qu'il faudrait quand même bien que vous sortiez, vous la majorité, d'une contradiction que je n'arrive pas à comprendre parce qu'on retrouve, là derrière, la tendance imposée pour des raisons de bonne technicité, de bonne gouvernance économique comme on dit dans les réalités du monde d'aujourd'hui, par l'Union Européenne, et cette tendance est celle de la libéralisation. Mais l'Union Européenne depuis 23 ans, là où les grandes orientations ont été faites, c'est le couple-moteur franco-allemand, d'abord c'est tout les États mais c'est en tout cas la France parmi les premiers et pendant ces 23 ans, il y a eu 15 ans de représentants socialistes de la France à l'Union Européenne qui a fait cette Union Européenne libérale qui aujourd'hui rejaillit, moi je trouve d'ailleurs à bien, parce que c'est l'orientation d'aujourd'hui du monde, ce sont les réalités économiques, géopolitiques, géoéconomiques aujourd'hui mais tout de même qui est le représentant de toute l'Europe vis-à-vis de l'OMC ? Vous n'allez quand même pas lui couper l'herbe sous les pieds, c'est un socialiste qui s'appelle Pascal LAMY. Qu'est-ce que c'est que ces contradictions dans lesquelles vous vous enfermez tout le temps en nous déposant des motions qui sont contre les Pascal LAMY, c'est-à-dire vos amis politiques à Bruxelles qui négocient avec l'OMC ? C'est ridicule, ça n'a aucun sens des motions pareilles à l'échelon de la Ville de Besançon et aucun sens à l'échelon politique. Quand je lisais l'article de mon ami Bruno hier dans l'Est Républicain, je me trouvais plus près de la rébellion du Potemkine et des soviets de 1917 que des réalités économiques du monde d'aujourd'hui surtout après les événements internationaux qu'on vient de vivre et auxquels il faut réagir par autre chose que des incantations à la Émile ZOLA. C'est pourquoi je dis que ce type de motion n'a aucun sens et au mieux on s'abstiendra par amitié pour Bruno, pour ne pas qu'il ait écrit ce texte pour rien.

M. Éric ALAUZET : Ce n'est quand même pas de la science-fiction cette affaire-là et c'est vrai que la complexité des textes et l'opacité du débat peut amener à des interprétations différentes, Monsieur POCHARD, c'est sûr. Ceci dit, on a tous le souvenir de 1998-1999 de l'AMI, vous vous souvenez de l'AMI, l'Accord Multilatéral sur les Investissements, qui se proposait déjà à l'époque de détruire un bon nombre de protections sociales et environnementales. Quand la copie a été remballée, on savait tous que ça ressortirait et ça ressort, ça arrive maintenant. J'ai une phrase qui est inscrite dans le texte qui dit : il s'agit des services gouvernementaux fournis, je cite : ni sur une base commerciale, ni en concurrence avec un ou plusieurs fournisseurs de services. C'est la porte ouverte à tout et peut-être qu'il y a peu d'exemples aujourd'hui mais il y en aura demain. Donc il faut vraiment rester sur nos gardes mais ce qui est terrible c'est l'opacité de ce débat-là. Les parlementaires ont accès à des résumés des travaux en cours dans un local surveillé avec ordre de ne pas prendre de notes et de n'en référer à aucun autre parlementaire national. En Suisse, le Conseil Fédéral ne prendra connaissance de la liste des services livrés en pâture que quelques jours avant leur transmission. En Belgique, après une bataille parlementaire, les parlementaires ont fini par obtenir les documents qui ont circulé dans l'assemblée qu'on leur a vite repris avant qu'ils ne les photocopient. Qu'est-ce que cela veut dire que ce simulacre de démocratie ? Moi je mets en garde tous les libéraux et c'est vrai qu'il peut y en avoir à gauche aussi, donc méfiance, mais vous savez les discours sur la réduction du train de vie de l'État, cela va déboucher sur quoi ? Eh bien débarrassons-nous d'un certain nombre de services, ça coûtera moins cher. Le slogan sur la baisse des impôts, ça nous mène tout droit à ce type de tentation, alors attention à la tentation Messieurs et Mesdames les libéraux.

M. LE MAIRE : Je me souviens très très bien quand en 1998 nous avons parlé de l'AMI et effectivement ça a été ressorti. Je crois que par rapport à cela ce qui n'est pas acceptable c'est effectivement le manque de transparence. Cela se fait dans le plus total secret, ce qui veut dire que les choses ne doivent pas être tellement avouables et c'est cela que nous dénonçons. Ce que nous demandons, Monsieur POCHARD, vous a été indiqué par Bruno MEDJALDI, ni plus ni moins».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, (11 Conseillers s'étant abstenus), adopte ce vœu).

Récépissé préfectoral du 20 mai 2003.